

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

ID : 063-216300210-20220215-2022_002-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/002 du 15 février 2022**

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15**

OBJET :

Salle des fêtes

**Mission de maîtrise
d'œuvre pour les travaux
d'amélioration énergétique
et d'accessibilité**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 21/02/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 21/02/2022.

Le Maire,

Pierre METZGER.

L'an deux mille vingt-deux le quinze février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Christine CHAUVANET, Messieurs André FEUNTEUN, Benoit RATIGNET ;

Excusés : Mesdames Alexandra JARRIGE, Monsieur David ESPECHE, Mesdames Ornella MIMY, Agnès JARRIGE, Monsieur Julien LACOUR ;

Procurations : de Mme Alexandra JARRIGE à M. Stéphane KIHÉLI, de Monsieur David ESPECHE à Monsieur Pierre METZGER, de Madame Ornella MIMY à Madame Christine CHAUVANET, de Madame Agnès JARRIGE à Madame Isabelle DE ARAUJO, de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Madame Ludivine FERNANDEZ.

Monsieur Chambon, adjoint aux travaux, détaille les conclusions de l'audit énergétique réalisé par le bureau Auvergne Energie Solutions (AES), relatif à la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Les actions prioritaires pour la grande salle et la salle à l'étage sont l'isolation intérieure des murs, le remplacement des menuiseries, l'installation de ventilations et le remplacement du système de chauffage. Deux scénarios sont proposés, chacun devant générer plus de 40% d'économies d'énergie.

Le rapport de l'étude pour la partie accessibilité attribuée au cabinet associé G'Air Architecture met surtout en évidence la non-conformité du sanitaire handicapé et la difficulté d'accès. Pour traiter globalement ce problème il préconise la démolition complète de cet espace.

Aussi, pour mener à bien les travaux envisagés, Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Auvergne Energie Solutions, sur la base de la faisabilité établie. Il propose à l'assemblée de se prononcer pour cette mission de maîtrise d'œuvre établie sur un montant estimatif de travaux de 213 000,00 euros hors taxes, de la sorte :

PHASES de la Maîtrise d'Oeuvre	Montant H.T.
Faisabilité	6 850,00 €
APD - Avant Projet Détaillé	5 188,68 €
PRO - Etude de Projet	5 929,92 €
ACT - Assistance aux Contrats de Travaux	1 482,48 €
EXE - Exécution des marchés	3 459,12 €
DET - Direction de l'Exécution des Travaux	7 412,40 €
AOR - Assistance aux Opération de Réception des travaux	1 235,40 €
Montant total provisoire des honoraires au taux de 11,6%	31 558,00 €

Il précise que les honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre seraient répartis entre les cotraitants, AES (bureau d'étude fluides, mandataire), G'AIR (architecte), IFTC (économiste).

Après avoir pris connaissance des éléments de la proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes, et après discussion, le conseil municipal unanime, retient l'offre de Auvergne Energie Solutions pour un montant de 31 558,00 euros HT, et autorise le maire ou son représentant à signer l'offre et à entreprendre toutes démarches nécessaires à son exécution.